

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 238

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Immigration et asile	-86 595 354	0	-83 729 960	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	-86 595 354	0	-83 729 960	0
<b>SOLDE</b>	-86 595 354		-83 729 960	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au programme 303 « Immigration et asile » supprimer l'ouverture d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Le gouvernement justifie la hausse du budget alloué à l'immigration en ces termes « Ouverture de 86,6 M€ en AE et de 83,8 M€ en CP, au titre des besoins liés aux conditions matérielles d'accueil

des demandeurs d'asile, essentiellement l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), en raison d'une dynamique de la demande plus importante qu'anticipée en LFI, de la revalorisation du complément alloué aux demandeurs non hébergés suite à une décision du Conseil d'État (+ 2 euros par jour) ainsi que d'une réduction des délais d'instruction inférieure aux ambitions initiales, en particulier suite à la grève au sein de la Cour nationale du droit d'asile. »

Peut-être est-il temps de s'attaquer réellement et concrètement à la lutte contre l'immigration irrégulière.